



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-81881>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **25-81881**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Métropole Aix-Marseille-Provence

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Maîtrise d oeuvre et Assistance à la Maîtrise d ouvrage pour l aménagement et la création de voiries et réseaux divers sur le territoire de la Métropole Aix Marseille Provence

Description : Maîtrise d oeuvre et Assistance à la Maîtrise d ouvrage pour l aménagement et la création de voiries et réseaux divers sur le territoire de la Métropole Aix Marseille Provence

Identifiant de la procédure : 5bd7d255-7a2d-4c5c-9c59-088b269d421e

Avis précédent : ec4e96c0-40a5-4431-8d46-16d91cff4d20-01

Identifiant interne : 71240075

Type de procédure : Ouverte

Principales caractéristiques de la procédure : Lots 1, 2 et 3 : Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles R. 2162-2 et suivants du code de la commande publique conclu avec 3 opérateurs économiques pour les lots 1 et 2, et 5 opérateurs économiques pour le lot 3 (sous réserve d'un nombre d'offres et opérateurs conformes suffisant). L'accord-cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles, il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents dans les conditions fixées aux articles R. 2162-7 à R. 2162-12 du code de la commande publique. Lots 4, 5 et 6 : Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles R. 2162-2 et suivants du code de la commande publique conclu avec 1 opérateur économique pour les lots 4 et 5, et 3 opérateurs économiques pour le lot 6. L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71300000 Services d'ingénierie

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71200000 Services d'architecture

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Métropole Aix Marseille Provence 58 bd Charles Livon

Ville : MARSEILLE

Code postal : 58 bd Charles Livon

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 5,313,190 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 7,300,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Les pièces constitutives de l'accord-cadre sont consultables à la Direction de la Commande Publique après prise de rendez-vous préalable dans le respect des dispositions de l'article R.2181-3 du code de la commande publique.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lot 1 : Maîtrise d oeuvre sur le Bassin Sud de la Métropole Aix Marseille Provence

Description : Lot 1 : Maîtrise d oeuvre sur le Bassin Sud de la Métropole Aix Marseille Provence

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71300000 Services d'ingénierie

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non-reconduction, le titulaire sera prévenu par courrier avec accusé réception, 3 mois avant la fin de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Métropole Aix Marseille Provence 58 Bd Charles LIVON

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 03/02/2025

Date de fin de durée : 02/02/2026

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 871,370 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,400,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : L'accord-cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles, il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents dans les conditions fixées aux articles R. 2162-7 à R. 2162-12 du code de la commande publique. La date de début de l'accord cadre est estimative. La valeur estimée de l'accord cadre s'entend sur un an. En vue d'optimiser la concurrence sur cet accord-cadre et de garantir la bonne exécution des missions, au vu de l'importance de la taille du territoire métropolitain il est interdit aux candidats de présenter pour un même lot plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements et en qualité de membres de plusieurs groupements.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : L'adaptation au changement climatique

Critères marchés publics écologiques : Critères applicables aux marchés publics écologiques de l'UE

Objectif social promu : Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en TTC. Le critère prix sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif et du bordereau des taux et des prix unitaires plafonds

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : - Valeur technique : Sous-critère A : Pertinence des moyens humains dédiés : 40 % ; Sous-critère B : Qualité de la méthodologie : 60 %

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : - Valeur environnementale : Performance en matière de protection de l'environnement 100%

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat

(application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994).

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : Lot 2 : Maîtrise d oeuvre sur le Bassin Est de la Métropole Marseille Provence

Description : Lot 2 : Maîtrise d oeuvre sur le Bassin Est de la Métropole Aix Marseille Provence

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71300000 Services d'ingénierie

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non-reconduction, le titulaire sera prévenu par courrier avec accusé réception, 3 mois avant la fin de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Métropole Aix Marseille Provence 58 Bd Charles LIVON

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 03/02/2025

Date de fin de durée : 02/02/2026

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 974,280 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,400,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : L'accord-cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles, il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents dans les conditions fixées aux articles R. 2162-7 à R. 2162-12 du code de la commande publique. La date de début de l'accord cadre est estimative. La valeur estimée de l'accord cadre s'entend sur un an. En vue d'optimiser la concurrence sur cet accord-cadre et de garantir la bonne exécution des missions au vu de l'importance de la taille du territoire métropolitain il est interdit aux candidats de présenter pour un même lot plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements et en qualité de membres de plusieurs groupements.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : L'adaptation au changement climatique

Critères marchés publics écologiques : Critères applicables aux marchés publics écologiques de l'UE

Objectif social promu : Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en TTC. Le critère prix sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif et du bordereau des taux et des prix unitaires plafonds

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : - Valeur technique : Sous-critère A : Pertinence des moyens humains dédiés : 40 % ; Sous-critère B : Qualité de la méthodologie : 60 %

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : - Valeur environnementale : Performance en matière de protection de l'environnement 100%

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994).

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

Titre : Lot 3 : Maîtrise d oeuvre sur le Bassin Ouest de la Métropole Marseille Provence

Description : Lot 3 : Maîtrise d oeuvre sur le Bassin Ouest de la Métropole Aix Marseille Provence

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71300000 Services d'ingénierie

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non-reconduction, le titulaire sera prévenu par courrier avec accusé réception, 3 mois avant la fin de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Métropole Aix Marseille Provence 58 Bd Charles LIVON

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 03/02/2025

Date de fin de durée : 02/02/2026

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 2,273,490 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 2,800,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : L'accord-cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles, il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents dans les conditions fixées aux articles R. 2162-7 à R. 2162-12 du code de la commande publique. La date de début de l'accord cadre est estimative. La valeur estimée de l'accord cadre

s'entend sur un an. En vue d'optimiser la concurrence sur cet accord-cadre et de garantir la bonne exécution des missions au vu de l'importance de la taille du territoire métropolitain il est interdit aux candidats de présenter pour un même lot plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements et en qualité de membres de plusieurs groupements.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : L'adaptation au changement climatique

Critères marchés publics écologiques : Critères applicables aux marchés publics écologiques de l'UE

Objectif social promu : Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en TTC. Le critère prix sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif et du bordereau des taux et des prix unitaires plafonds

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : - Valeur technique : Sous-critère A : Pertinence des moyens humains dédiés : 40 % ; Sous-critère B : Qualité de la méthodologie : 60 %

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : - Valeur environnementale : Performance en matière de protection de l'environnement 100%

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994).

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0009

Titre : Lot 4 : Assistance au maître d ouvrage sur le bassin Sud de la Métropole Aix Marseille Provence

Description : Lot 4 : Assistance au maître d ouvrage sur le bassin Sud de la Métropole Aix Marseille Provence

Identifiant interne : 4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71300000 Services d'ingénierie

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non-reconduction, le titulaire sera prévenu par courrier avec accusé réception, 3 mois avant la fin de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Métropole Aix Marseille Provence 58 Bd Charles LIVON

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 03/02/2025

Date de fin de durée : 02/02/2026

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 196,450 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 300,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. La date de début de l'accord de l'accord cadre est estimative. La valeur estimée de l'accord cadre s'entend sur un an. En vue d'optimiser la concurrence sur cet accord-cadre et de garantir la bonne exécution des missions, au vu de l'importance de la taille du territoire métropolitain il est interdit aux candidats de présenter pour un même lot plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements et en qualité de membres de plusieurs groupements.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : L'adaptation au changement climatique

Critères marchés publics écologiques : Critères applicables aux marchés publics écologiques de l'UE

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :**Type :** Prix**Description :** Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en TTC. Le critère prix sera apprécié du détail quantitatif estimatif et du bordereau des prix unitaires.**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)**Nombre critère d'attribution :** 50**Critère :****Type :** Qualité**Description :** - Valeur technique : Sous-critère A : Pertinence des moyens humains dédiés : 40 % ; Sous-critère B : Qualité de la méthodologie : 60 %**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)**Nombre critère d'attribution :** 50**5.1.15 Techniques****Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Marseille**Informations relatives aux délais de recours :** Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension

peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994).

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0010

Titre : Lot 5 : Assistance au maître d ouvrage sur le bassin Est de la Métropole Aix Marseille Provence

Description : Lot 5 : Assistance au maître d ouvrage sur le bassin Est de la Métropole Aix Marseille Provence

Identifiant interne : 5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71300000 Services d'ingénierie

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non-reconduction, le titulaire sera prévenu par courrier avec accusé réception, 3 mois avant la fin de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Métropole Aix Marseille Provence 58 Bd Charles LIVON

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 03/02/2025

Date de fin de durée : 02/02/2026

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 308,700 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 400,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. La date de début de l'accord de l'accord cadre est estimative. La valeur estimée de l'accord cadre s'entend sur un an. En vue d'optimiser la concurrence sur cet accord-cadre et de garantir la bonne exécution des missions, au vu de l'importance de la taille du territoire métropolitain il est interdit aux candidats de présenter pour un même lot plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements et en qualité de membres de plusieurs groupements.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : L'adaptation au changement climatique

Critères marchés publics écologiques : Critères applicables aux marchés publics écologiques de l'UE

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en TTC. Le critère prix sera apprécié du détail quantitatif estimatif et du bordereau des prix unitaires.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : - Valeur technique : Sous-critère A : Pertinence des moyens humains dédiés : 40 % ; Sous-critère B : Qualité de la méthodologie : 60 %

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994).

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0011

Titre : Lot 6 : Assistance au maître d ouvrage sur le bassin Ouest de la Métropole Aix Marseille Provence

Description : Lot 6 : Assistance au maître d ouvrage sur le bassin Ouest de la Métropole Aix Marseille Provence

Identifiant interne : 6

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71300000 Services d'ingénierie

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non-reconduction, le titulaire sera prévenu par courrier avec accusé réception, 3 mois avant la fin de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Métropole Aix Marseille Provence 58 Bd Charles LIVON

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 03/02/2025

Date de fin de durée : 02/02/2026

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 688,900 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. Les modalités d'attribution des bons de commande pour le lot 6 figurent au CCAP. La date de début de l'accord de l'accord cadre est estimative. La valeur estimée de l'accord cadre s'entend sur un an. En vue d'optimiser la concurrence sur cet accord-cadre et de garantir la bonne exécution des missions, au vu de l'importance de la taille du territoire métropolitain il est interdit aux candidats de présenter pour un même lot plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements et en qualité de membres de plusieurs groupements.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : L'adaptation au changement climatique

Critères marchés publics écologiques : Critères applicables aux marchés publics écologiques de l'UE

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en TTC. Le critère prix sera apprécié du détail quantitatif estimatif et du bordereau des prix unitaires.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : - Valeur technique : Sous-critère A : Pertinence des moyens humains dédiés : 40 % ; Sous-critère B : Qualité de la méthodologie : 60 %

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès

de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994).

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 20,909,069.55 Euro

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 7,300,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,400,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : TPF INGENIERIE

Sous-traitants du lauréat :

Nom officiel : GRAPH'EAU (sous-traitant), SEGED (sous-traitant)

Offre :

Identifiant de l'offre : Groupement TPF INGENIERIE / FABRIQUE HETR

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 885,825 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250006F00

Titre : LOT 1 : Maîtrise d'oeuvre sur le Bassin Sud

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/04/2025

Date de conclusion du marché : 18/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 581464-2024

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

Lauréat :

Nom officiel : EGIS VILLES ET TRANSPORTS

Offre :

Identifiant de l'offre : Groupement EGIS VILLES ET TRANSPORTS / STOA / IDEE+

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 1,144,300 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250006F00

Titre : LOT 1 : Maîtrise d'oeuvre sur le Bassin Sud

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/04/2025

Date de conclusion du marché : 18/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 581464-2024

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

Lauréat :

Nom officiel : IRIS Conseil REGIONS

Offre :

Identifiant de l'offre : Groupement IRIS Conseil REGIONS / ENVEO INGENIERIE / ATHENA BE / STRADA INGENIERIE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 831,350 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250006F00

Titre : LOT 1 : Maîtrise d'oeuvre sur le Bassin Sud

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/04/2025

Date de conclusion du marché : 18/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 581464-2024

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 11

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0007

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,400,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BECO

Offre :

Identifiant de l'offre : Groupement BECO / ATELIER CHANEAC ARCHITECTURE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

Valeur de l'offre : 952,705 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250007F00

Titre : LOT 2 : Maîtrise d'oeuvre sur le Bassin Est

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/04/2025

Date de conclusion du marché : 18/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 581464-2024

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

Lauréat :

Nom officiel : SAFEGE

Offre :

Identifiant de l'offre : Groupement SAFEGE / LE FUR Dominique

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

Valeur de l'offre : 889,940 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250007F00

Titre : LOT 2 : Maîtrise d'oeuvre sur le Bassin Est

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/04/2025

Date de conclusion du marché : 18/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 581464-2024

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

Lauréat :

Nom officiel : BET CERRETTI

Offre :

Identifiant de l'offre : BET CERRETTI

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

Valeur de l'offre : 788,980 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250007F00

Titre : LOT 2 : Maîtrise d'oeuvre sur le Bassin Est

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/04/2025

Date de conclusion du marché : 18/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 581464-2024

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 11

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0008

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 2,800,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BECO

Offre :

Identifiant de l'offre : Groupement BECO / ATELIER CHANEAC ARCHITECTURE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0008

Valeur de l'offre : 2,240,010 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250008F00

Titre : LOT 3 : Maîtrise d'oeuvre sur le Bassin Ouest

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/04/2025

Date de conclusion du marché : 18/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 581464-2024

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

Lauréat :

Nom officiel : SAFEGE

Offre :

Identifiant de l'offre : Groupement SAFEGE / LE FUR Dominique

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0008

Valeur de l'offre : 2,088,600 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250008F00

Titre : LOT 3 : Maîtrise d'oeuvre sur le Bassin Ouest

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/04/2025

Date de conclusion du marché : 18/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 581464-2024

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

Lauréat :

Nom officiel : BET CERRETTI

Offre :

Identifiant de l'offre : BET CERRETTI

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0008

Valeur de l'offre : 1,880,560 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250008F00

Titre : LOT 3 : Maîtrise d'oeuvre sur le Bassin Ouest

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/04/2025

Date de conclusion du marché : 18/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 581464-2024

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

Lauréat :

Nom officiel : EGIS VILLES ET TRANSPORTS

Offre :

Identifiant de l'offre : Groupement EGIS VILLES ET TRANSPORTS / STOA / IDEE+

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0008

Valeur de l'offre : 2,981,900 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250008F00

Titre : LOT 3 : Maîtrise d'oeuvre sur le Bassin Ouest

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/04/2025

Date de conclusion du marché : 18/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 581464-2024

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

Lauréat :

Nom officiel : SEGIC INGENIERIE

Offre :

Identifiant de l'offre : SEGIC INGENIERIE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0008

Valeur de l'offre : 3,080,570 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250008F00

Titre : LOT 3 : Maîtrise d'oeuvre sur le Bassin Ouest

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/04/2025

Date de conclusion du marché : 18/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 581464-2024

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 11

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0009

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 300,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ARTELIA

Sous-traitants du lauréat :

Nom officiel : BIOTOPE (sous-traitant), COSAVE (sous-traitant), GEOFIT (sous-traitant)

Offre :

Identifiant de l'offre : Groupement ARTELIA / ATELIER DEROBERT

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0009

Valeur de l'offre : 283,907.75 Euro

Sous-traitance : Oui

La valeur de la sous-traitance est connue : oui

Valeur de la sous-traitance : 74,424 Euro

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Description : Dossier Natura 2000 simplifié détaillé - Autorisation d'abattage d'arbres d'alignement - Assistance foncière, dossier DUP, dossiers parcellaires

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250009F00

Titre : LOT 4 : AMO sur le Bassin Sud

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/04/2025

Date de conclusion du marché : 18/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 581464-2024

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 8

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0010

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 400,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : TPF INGENIERIE

Sous-traitants du lauréat :

Nom officiel : GRAPH'EAU (sous-traitant), SEGED (sous-traitant)

Offre :

Identifiant de l'offre : Groupement TPF INGENIERIE / FABRIQUE HETR

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0010

Valeur de l'offre : 305,703.5 Euro

Sous-traitance : Oui

La valeur de la sous-traitance est connue : oui

Valeur de la sous-traitance : 33,525 Euro

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Description : Relevés topographiques, détection réseaux - Etudes environnementales

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250010F00

Titre : LOT 5 : AMO sur le Bassin Est

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/04/2025

Date de conclusion du marché : 18/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 581464-2024

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 6

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0011

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ARTELIA

Sous-traitants du lauréat :

Nom officiel : BIOTOPE (sous-traitant), COSAVE (sous-traitant), GEOFIT (sous-traitant)

Offre :

Identifiant de l'offre : Groupement ARTELIA / ATELIER DEROBERT

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0011

Valeur de l'offre : 855,071.5 Euro

Sous-traitance : Oui

La valeur de la sous-traitance est connue : oui

Valeur de la sous-traitance : 74,424 Euro

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Description : Dossier Natura 2000 simplifié, détaillé - Autorisation d'abattage d'arbres d'alignement - Assistance foncière, dossier DUP, dossiers parcellaires

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250011F00

Titre : LOT 6 : AMO sur le Bassin Ouest

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/04/2025

Date de conclusion du marché : 18/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 581464-2024

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

Lauréat :

Nom officiel : TPF INGENIERIE

Sous-traitants du lauréat :

Nom officiel : GRAPH'EAU (sous-traitant), SEGED (sous-traitant)

Offre :

Identifiant de l'offre : Groupement TPF INGENIERIE / FABRIQUE HETR

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0011

Valeur de l'offre : 789,938.5 Euro

Sous-traitance : Oui

La valeur de la sous-traitance est connue : oui

Valeur de la sous-traitance : 63,125 Euro

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Description : Relevés topographiques, détection réseaux - Etudes environnementales

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250011F00

Titre : LOT 6 : AMO sur le Bassin Ouest

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/04/2025

Date de conclusion du marché : 18/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 581464-2024

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

Lauréat :

Nom officiel : INTERVIA ETUDES

Offre :

Identifiant de l'offre : Groupement INTERVIA ETUDES / ARCAD I / NATURAE / EURYECE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0011

Valeur de l'offre : 909,708.3 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250011F00

Titre : LOT 6 : AMO sur le Bassin Ouest

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/04/2025

Date de conclusion du marché : 18/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 581464-2024

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Métropole Aix-Marseille-Provence

Numéro d'enregistrement : 20005480700017

Département : 13

Adresse postale : 58 bd Charles Livon

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : commandepublique-entreprises@ampmetropole.fr

Téléphone : 0491999900

Adresse internet : <https://ampmetropole.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=508711&orgAcronyme=t5y>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 17130005600024

Département : 13

Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : 0491134813

Télécopieur : 0491811387

Adresse internet : <https://www.telerecours.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : TPF INGENIERIE

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 420 606 188 00316

Département : 13

Adresse postale : Immeuble le Balthazar 2 quai d'Arenc

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Téléphone : 0491237750

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0010, LOT-0011

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0004

Nom officiel : GRAPH'EAU (sous-traitant)

Taille de l'opérateur économique : Petite

Numéro d'enregistrement : 528 750 128 00043

Département : 84

Adresse postale : 134 chemin de la Coquillade

Ville : SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS

Code postal : 84330

Subdivision pays (NUTS) : Vaucluse (FRL06)

Pays : France

Téléphone : 0413970290

Rôles de cette organisation :

Sous-traitant

8.1 ORG-0005

Nom officiel : SEGED (sous-traitant)

Taille de l'opérateur économique : Moyenne

Numéro d'enregistrement : 434 546 818 00049

Département : 83

Adresse postale : Route de Barjols ZA de la Laouve Lot n° 21

Ville : SAINT-MAXIMIN LA SAINTE BAUME

Code postal : 83470

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Téléphone : 0494694159

Rôles de cette organisation :

Sous-traitant

8.1 ORG-0006

Nom officiel : EGIS VILLES ET TRANSPORTS

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 493 334 429 00690

Département : 13

Adresse postale : Immeuble Cap Joliette 5 bd de Dunkerque CS 61001

Ville : MARSEILLE Cedex 02

Code postal : 13471

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Téléphone : 0412391466

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0008

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0007

Nom officiel : IRIS Conseil REGIONS

Taille de l'opérateur économique : Moyenne

Numéro d'enregistrement : 480 985 159 00122

Département : 13

Adresse postale : Immeuble Adriana 1 place Jules Guesde

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Téléphone : 0491671851

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0008

Nom officiel : BECO

Taille de l'opérateur économique : Moyenne

Numéro d'enregistrement : 812 905 412 00035

Département : 73

Adresse postale : 576 chemin des Teppes

Ville : CHALLES-LES-EAUX

Code postal : 73190

Subdivision pays (NUTS) : Savoie (FRK27)

Pays : France

Téléphone : 0649030699

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0007, LOT-0008

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0009

Nom officiel : SAFEGE

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 542 021 829 00123

Département : 13

Adresse postale : Aix métropole Bâtiment D 30 avenue Henri Malacrida

Ville : AIX-EN-PROVENCE

Code postal : 13100

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Téléphone : 0442936510

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0007, LOT-0008

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0010

Nom officiel : BET CERRETTI

Taille de l'opérateur économique : Moyenne

Numéro d'enregistrement : 492 006 242 00019

Département : 13

Adresse postale : 12 chemin du Tonneau Les Gorgettes

Ville : LA BOUILLADISSE

Code postal : 13720

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Téléphone : 0442180820

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0007, LOT-0008

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0011

Nom officiel : SEGIC INGENIERIE

Taille de l'opérateur économique : Moyenne

Numéro d'enregistrement : 324 668 144 00037

Département : 91

Adresse postale : ZAC des Godets 7 rue des Petits Ruisseaux

Ville : VERRIERES LE BUISSON

Code postal : 91370

Subdivision pays (NUTS) : Essonne (FR104)

Pays : France

Téléphone : 0169306666

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0008

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0012

Nom officiel : ARTELIA

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 444 523 526 00804

Département : 93

Adresse postale : 16 rue Simone Veil

Ville : SAINT-OUEN SUR SEINE

Code postal : 93400

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Téléphone : 0491170000

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0009, LOT-0011

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0013

Nom officiel : BIOTOPE (sous-traitant)

Taille de l'opérateur économique : Moyenne

Numéro d'enregistrement : 390 613 610 00380

Département : 83

Adresse postale : Le Galilée ZAC de la Gueiranne Allée Antoine Becquerel

Ville : LE CANNET DE MAURES

Code postal : 83340

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Téléphone : 0494502918

Rôles de cette organisation :

Sous-traitant

8.1 ORG-0014

Nom officiel : COSAVE (sous-traitant)

Taille de l'opérateur économique : Micro

Numéro d'enregistrement : 831 214 192 00013

Département : 83

Adresse postale : 57 Grand Rue

Ville : PIGNANS

Code postal : 83790

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Sous-traitant

8.1 ORG-0015

Nom officiel : GEOFIT (sous-traitant)

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 342 174 018 00321

Département : 13

Adresse postale : Parc du Golf Bat 23-25 350 rue J.R.G Gauthier de la Lauzière

Ville : AIX-EN-PROVENCE

Code postal : 13280

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Téléphone : 0486760322

Rôles de cette organisation :

Sous-traitant

8.1 ORG-0016

Nom officiel : INTERVIA ETUDES

Taille de l'opérateur économique : Moyenne

Numéro d'enregistrement : 402 237 671 00068

Département : 34

Adresse postale : Multiparc du Salaison Bâtiment 9 145 route de la Marbrerie

Ville : VENDARGUES

Code postal : 34740

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Téléphone : 0467912990

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0011

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 40f88fca-2b19-4f71-809c-5a496350b019 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 17/07/2025 à 16:44

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/07/2025